



The Mauritius Commercial Bank Ltd.

COMMUNIQUÉ

Le Conseil d'Administration rappelle que lors de sa réunion du 8 juillet 2005, il avait décidé d'une nouvelle organisation structurelle pour la Banque, pour mieux répondre à sa stratégie globale de développement national, régional et international.

En conséquence le Conseil avait nommé M. Pierre Guy Noël – Chief Executive (Group) et, M. Joseph Alain Sauzier – General Manager (Banking).

Subséquentement, M. Joseph Alain Sauzier a exprimé le souhait de se retirer comme General Manager (Banking) pour des raisons de convenance personnelle. Le Conseil a décidé d'accéder au souhait de M. Sauzier et ce avec effet le 30 septembre 2005 et tient à lui exprimer son appréciation pour le travail accompli depuis son arrivée.

Ce départ ne remet pas en cause la nouvelle organisation structurelle décidée le 8 juillet dernier. Par conséquent, le Conseil a déjà initié la recherche d'un nouveau General Manager (Banking) et a demandé à M. Philippe A. Forget, Assistant General Manager, qui l'a accepté, d'assumer l'intérim à ce poste. Par ailleurs, M. George Dumbell, dont le contrat de Head of Risk Management arrive à terme le 30 septembre, a accepté d'épauler la Direction Générale de la Banque jusqu'au 31 décembre 2005. M. Dumbell participera au Comité Exécutif, aux divers comités de direction de la MCB ainsi qu'aux réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil précise qu'en prévision de la fin du contrat de M. George Dumbell en tant que Head of Risk Management, le Conseil a approuvé le recrutement de M. Michael John PIKE comme Head of Risk Management. M. Pike a plus de 30 ans d'expérience internationale avec la HSBC dans différents pays. Il prendra ses fonctions à la MCB au début de la semaine prochaine.

Par ailleurs, le renforcement de l'équipe de direction 'Group' ainsi que celle du 'Banking' se poursuit et le recrutement d'un Chief Operating Officer (Banking) est en cours.

Par Ordre
Le Conseil d'Administration

28 Septembre 2005

Ce communiqué est émis suivant les dispositions du Listing Rule 11.3.

Le Conseil d'Administration de The Mauritius Commercial Bank Limited accepte toute responsabilité de l'exactitude des informations publiées dans ce communiqué.